

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 AVRIL 2014

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a :

à l'unanimité :

- approuvé le procès-verbal de la séance du 3 avril 2014.
- décidé de retenir comme adjudicataire des travaux de réfection de la voirie au quartier de la Croix d'Orée, l'entreprise LINGENHELD pour un montant de 72.540,- € HT et autorisé le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.
- décidé de créer un groupe de travail chargé du suivi de la réalisation d'une micro-crèche constitué comme suit :
 - François HURSON
 - Chantal ZAOUTER
 - Nicole MAGER
 - Emilie FORCA
 - Christian ROYER
 - Christophe TILLY
- décidé d'attribuer une subvention de 980,-€ au Foyer des Anciens.
- décidé d'accorder une subvention de 25,- € au Comité Départemental du Tourisme de la Moselle.

par 15 voix pour et 4 voix contre :

- décidé de fixer le taux d'imposition des taxes locales pour 2014, comme suit :

➤ Taxe d'habitation	13,39 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,04 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,75 %

.../...

à l'unanimité :

- décidé d'adopter le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1.581.024,52 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1.216.916,71 €.
- décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie et autorisé le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Épargne Lorraine-Champagne-Ardenne, accepté toutes les conditions qui y sont insérées, et appelé les fonds pour un montant maximum de 300.000 €.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.
Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

LE MAIRE,

Daniel DEFAUX